

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17032**

Intitulé

TP : Titre professionnel Responsable de chantier de dépollution pyrotechnique.

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|---|
| Ministère du Travail - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics | Le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi |

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable de chantier de dépollution pyrotechnique (RCDP) participe par son action au bon déroulement des opérations de dépollution de terrains qui peuvent ainsi changer d'affectation.

Il est le référent technique et sécurité du chantier, le gestionnaire des moyens humains et matériels et assure la gestion administrative :

- à partir des pièces du marché de travaux et de l'étude de sécurité pyrotechnique, il ordonne et contrôle la mise en œuvre des règles et des moyens de sécurité, supervise les opérations d'implantation et de détection des cibles, vérifie la conformité des travaux d'approche et de mise au jour, valide l'identification des objets pyrotechniques découverts et décide de leur traitement. Cette activité demande une maîtrise des opérations de préparation, de détection et de dépollution ainsi que la parfaite connaissance des munitions issues principalement des derniers conflits européens ;

- il s'assure de la mise à disposition des hommes et du matériel au bon moment à l'aide des outils de planification et de suivi qu'il aura mis en place. Il rédige les documents obligatoires, élabore des synthèses et des comptes rendus. Les chantiers étant situés sur l'ensemble du territoire, le RCDP est l'interface privilégiée avec les services centraux de l'entreprise et, à ce titre, il collecte, valide et transmet les éléments de gestion du personnel et des achats. Enfin, il manage ses équipes, anime des réunions et maintient des relations professionnelles avec les acteurs internes et externes dans l'intérêt de la réussite du chantier et de l'entreprise.

Sauf cas de force majeure, le RCDP est attaché à un chantier jusqu'à son terme. Il a sous sa responsabilité principalement une ou plusieurs équipes d'opérateurs et d'aides-opérateurs en dépollution pyrotechnique. Lui-même est sous la responsabilité du chef d'entreprise et peut être assisté, par exemple, d'ingénieurs du bureau d'études ou de géophysiciens.

Il est souvent en déplacement, car une partie de son activité s'exerce en extérieur, où il peut être soumis aux intempéries. Pour la partie gestion et administration, il travaille en intérieur dans un bureau de chantier. Il est en relation avec les représentants des services de l'Etat responsables de la sécurité locale ainsi qu'avec l'ensemble des entreprises, gestionnaires de réseaux et populations concernés par l'activité. La taille, la situation, l'environnement et l'occupation du site à dépolluer peuvent être très variables, par exemple de quelques dizaines d'hectares en zone rurale à quelques dizaines d'ares en zone très urbanisée, cela peut être un champ de tir, une base aérienne en activité ou un dépôt de munitions désaffecté, etc.

1. Conduire les opérations d'un chantier de dépollution pyrotechnique

Organiser la mise en place d'un chantier de dépollution pyrotechnique.

Préparer le terrain en amont des opérations de dépollution pyrotechnique.

Superviser des opérations d'implantation et de diagnostic.

Piloter les opérations de mise au jour et de traitement des objets pyrotechniques découverts.

Assurer la sûreté et la sécurité lors de la conduite d'un chantier de dépollution pyrotechnique.

2. Assurer la gestion humaine, matérielle et administrative d'un chantier de dépollution pyrotechnique

Analyser et instruire les documents relatifs à la sécurité d'un chantier de dépollution pyrotechnique.

Planifier la réalisation d'un chantier de dépollution pyrotechnique.

Assurer le suivi d'un chantier de dépollution pyrotechnique.

Gérer la logistique d'un chantier de dépollution pyrotechnique.

Assurer la gestion du personnel présent sur le site.

Manager les équipes et animer les relations avec les acteurs du chantier.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les entreprises de dépollution pyrotechnique et, par extension, les entreprises de travaux publics spécialisées dans la dépollution et la démolition.

Responsable de chantier de dépollution pyrotechnique et, par extension, responsable de chantier sur un chantier de travaux publics de dépollution ou de démolition.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1202 : Direction de chantier du BTP

Réglementation d'activités :

Activité réglementée principalement par les décrets n° 76-225 du 4 mars 1976 et n° 2005-1325 du 26 octobre 2005 et les arrêtés du 23 janvier 2006 et du 12 septembre 2011.

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composants de la certification :**

Le titre professionnel est composé de deux blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---|--|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 17032 - Conduire les opérations d'un chantier de dépollution pyrotechnique | Organiser la mise en place d'un chantier de dépollution pyrotechnique. Préparer le terrain en amont des opérations de dépollution pyrotechnique. Superviser des opérations d'implantation et de diagnostic. Piloter les opérations de mise au jour et de traitement des objets pyrotechniques découverts. Assurer la sûreté et la sécurité lors de la conduite d'un chantier de dépollution pyrotechnique. |
| Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 17032 - Assurer la gestion humaine, matérielle et administrative d'un chantier de dépollution pyrotechnique | Analyser et instruire les documents relatifs à la sécurité d'un chantier de dépollution pyrotechnique. Planifier la réalisation d'un chantier de dépollution pyrotechnique. Assurer le suivi d'un chantier de dépollution pyrotechnique. Gérer la logistique d'un chantier de dépollution pyrotechnique. Assurer la gestion du personnel présent sur le site. Manager les équipes et animer les relations avec les acteurs du chantier. |

Validité des composants acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | |
| En contrat d'apprentissage | X | Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation) |
| Après un parcours de formation continue | X | Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation) |
| En contrat de professionnalisation | X | Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation) |
| Par candidature individuelle | X | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2002 | X | Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation) |

| | OUI | NON |
|----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |

Base légale**Référence du décret général :**

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 /05/2013 paru au JO du 08/06/2013 - Arrêté du 19 avril 2018 paru au JO du 27/04/2018

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation.

Références autres :

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

www.travail-emploi.gouv.fr

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**